

L'énergie *nous habite!*

Administration générale

Acceptation des comptes et des engagements :

- Acceptation de la liste des comptes au 31 mars 2024 d'une somme de 140 368,63 \$.
- Acceptation de la liste des engagements au 31 mars 2024 d'une somme de 114 943,00 \$.

Aménagement du territoire

Approbation de règlements :

- Sainte-Hedwidge : Règlement n° 2024-02 modifiant le plan d'urbanisme (n° 2018-002) de manière à identifier toute partie du territoire peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces milieux;
- Lac-Bouchette :
 - ✓ Règlement n° 24-16 modifiant son règlement de zonage (n° 18-16) de manière à modifier et à ajouter diverses dispositions;
 - ✓ Règlement n° 24-17 modifiant son plan d'urbanisme (n° 18-15) de manière à identifier toute partie du territoire peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces milieux;
- La Doré : Règlement n° 2024-001 modifiant son plan d'urbanisme (n° 2018-001) de manière à identifier toute partie du territoire peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces milieux;
- Saint-Félicien : Résolution n° 25-0324-08 en vertu de laquelle le conseil autorise un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot 3 071 999 du cadastre du Québec, correspondant au 915, boulevard du Sacré-Cœur à Saint-Félicien.

Avis d'intervention – Réfection du pont sur la route 169 (rivière Métabetchouane) :

- Délivrance d'un avis de conformité favorable à l'intervention projetée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, visant la réfection du pont sur la route 169, au-dessus de la rivière Métabetchouane, car le projet est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'à son document complémentaire.

Adoption – Règlement n° 314-2024 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé :

- Adoption du règlement n° 314-2024 ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy de manière à modifier les limites du périmètre d'urbanisation de la Ville de Saint-Félicien.

Véloroute :

- Autorisation de paiement, à la ferme Gaston Morin & Fils, de la facture pour les services professionnels rendus par le Groupe multiconseil agricole (GMA) dans le cadre du projet 16A Pérignonka, et ce, pour somme de 6 930 \$ plus taxes;

La prochaine séance ordinaire
du conseil de la MRC du
Domaine-du-Roy aura lieu le
mardi 14 mai 2024, à 19 h.

- Autorisation de paiement des factures de l'Agence de gestion intégrée des ressources découlant des travaux en environnement nécessaires à l'élaboration des projets 16A Péribonka et 7A Chambord, et ce, pour une somme de 2 340 \$ plus taxes;
- Octroi à l'Agence de gestion intégrée des ressources du mandat de réalisation d'une étude de caractérisation des milieux humides et hydriques nécessaire à l'obtention de l'autorisation ministérielle dans le cadre du projet de bonification 7C Chambord, et ce, pour une somme de 2 050 \$ plus taxes;
- Octroi d'un contrat de fourniture de balises cyclopédestres dans le cadre du projet 1B Sainte-Monique à Signalisation Inter-Lignes pour une somme de 4 250 \$ plus les taxes.

Aménagement des forêts :

- Adoption et autorisation de transmettre le rapport annuel 2023-2024 de la MRC du Domaine-du-Roy au ministère des Ressources naturelles et des Forêts, et ce, dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts;
- Octroi du mandat de dégagement de plantation sur les terres publiques intramunicipales Saint-André-Lac-Bouchette à Reboitech inc., et ce, pour une somme totale de 56 694,75 \$, taxes incluses.

Développement territorial et socioéconomique

Adoption du rapport d'utilisation annuelle – Fonds régions et ruralité volet 4/Entente de vitalisation :

- Adoption du rapport d'utilisation annuelle 2023-2024 du Fonds régions et ruralité, volet 4 – Entente de vitalisation, autorisation de le déposer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et autorisation de le publier sur le site Internet de la MRC du Domaine-du-Roy.

Représentation de la MRC du Domaine-du-Roy :

- Nomination de M. Louis Bouchard du Zoo de Saint-Félicien, au conseil d'administration de Destination Lac-Saint-Jean;
- Nomination à la Table des partenaires en santé et qualité de vie :
 - ✓ M^{me} Cindy Plourde, représentante élue;
 - ✓ M^{me} Jacynthe Brassard, coordonnatrice au développement des milieux, au poste de l'environnement physique;
- Renouvellement du mandat de M. Érick Langevin, à titre d'administrateur de la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert au siège n° 7.

Contribution financière :

- Accord d'une contribution financière de 30 865 \$ à BioChar Boréal pour soutenir le développement de la filière du biochar et des bioproduits;
- Versement à la Conférence régionale des préfets de la contribution 2024-2025 de l'aide financière accordée à l'Espace régional d'accélération et de croissance du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et ce, d'une somme de 12 000 \$;
- Adoption de projets – Fonds de développement du Domaine-du-Roy :
 - ✓ Municipalité de Lac-Bouchette : Amélioration de l'expérience familiale au bureau d'information touristique (10 577 \$, local Lac-Bouchette);

- ✓ Ville de Roberval : Démarche de communication, d'acceptabilité sociale, de conception de plan et d'appels d'offres – Projet de développement résidentiel à la Pointe-Scott (43 312 \$, local Roberval);
- ✓ Adoption de la nouvelle grille d'évaluation de projets;
- ✓ Le rapport des contributions remboursables et non remboursables couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 est déposé aux membres du conseil par le Service de développement de la MRC du Domaine-du-Roy.

Adhésion :

- Édition 2024 du Défi Pissenlits;
- Centre de transformation et de valorisation de bioproduits pour l'année 2024, et ce, au coût de 15 000 \$ donnant un accès au parc technologique de haute qualité pour le développement de produits dans des secteurs d'activité variés.

Demande de prolongation :

- Fonds régions et ruralité – volet 4 – Portion Ententes de vitalisation : la période d'engagement des sommes accordées est prolongée jusqu'au 31 décembre 2026 et la période d'utilisation des sommes jusqu'au 31 décembre 2027;
- Fonds régions et ruralité – volet 3 – Projets « Signature innovation » : la période d'engagement des sommes accordées est prolongée au plus tard quatre ans après la date de signature et la période d'utilisation des sommes, au plus tard cinq ans après cette même date de signature.

Renouvellement – Entente ARTERRE :

- Autorisation de renouveler l'adhésion de la MRC du Domaine-du-Roy aux services de L'ARTERRE du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, et ce, pour une somme de 3 515 \$ plus taxes.

Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique :

- Demande au gouvernement fédéral de :
 - ✓ Collaborer avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;
 - ✓ S'engager à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;
 - ✓ Conclure dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;
 - ✓ Réunir les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

Développement local :

- Octroi à Interlee du mandat pour assurer le remplacement de M^{me} Nancy Petit, conseillère au développement local, pendant une période de trois mois, et ce, pour une somme de 25 500 \$ avant les taxes applicables.

Politique Culturelle :

- Autorisation de renouveler l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité du Saguenay–Lac-Saint-Jean intervenue entre la MRC du Domaine-du-Roy et le Conseil des arts et des lettres du Québec, et ce, d'une durée de trois ans. La participation financière de la MRC du Domaine-du-Roy est de 7 500 \$ par année;
- Adoption de la politique culturelle, de son plan d'action 2024-2027 et octroi d'une somme de 10 000 \$ pour l'activité de lancement et autorisation à M^{me} Jacynthe Brassard à réaliser les engagements et les décaissements.

Fonctionnement interne et logistique

Entente – Livraison des programmes d'adaptation et de rénovation de la Société d'habitation du Québec :

- Autorisation d'entente entre la MRC du Domaine-du-Roy et M. Michel Fortin afin d'offrir le service de livraison des programmes d'adaptation et de rénovation de la Société d'habitation du Québec aux citoyens des municipalités de La Doré, Saint-Félicien, Saint-Prime, Sainte-Hedwidge et Roberval (pour les dossiers prioritaires).

Embauche :

- M. Steeve Gagnon à titre de directeur général et greffier-trésorier, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2024;
- M. Tao Hulot, étudiant, à titre d'agent à l'accueil territorial, et ce, pour la période d'avril à août 2024.

Évaluation foncière

Mandat d'équilibrage :

- Autorisation aux évaluations Cévimec-BTF inc. de procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation de la Municipalité de Sainte-Hedwidge et du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan.

Territoire non organisé

Approbation – Plan de sécurité civile modifié :

- Adoption des modifications proposées au plan de sécurité civile du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan.

Mandat – Reconstruction du pont H042-130 (rivière Pierriche) :

- Octroi d'un mandat à Construction du Bassin pour la réfection du pont H042-130 situé sur la rivière Pierriche, et ce, pour une somme de 200 861,33 \$ taxes incluses.

Aide financière 2023-2024 – Club Passe-Partout inc./Entretien du sentier de motoneige 355 :

- Recondution, pour la saison hivernale 2023-2024, de l'aide financière similaire à celle des années précédentes, soit 35 000 \$ octroyés au Club Passe-Partout Roberval inc. pour effectuer l'entretien du sentier de motoneige 355.

Autorisation de versement – Somme payable pour les services de la Sûreté du Québec :

- Autorisation de paiement, d'une somme de 72 245 \$, au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec déployés sur le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan pour 2024, le tout en deux versements exigibles le 30 juin 2024 et le 31 octobre 2024.

Gestion de la villégiature

Mandat – Acquisition de matériel divers pour la gestion de la villégiature :

- Octroi d'un mandat de fourniture de matériel pour la gestion de la villégiature à Garma Impression, et ce, pour une somme estimée à 3 400 \$ plus les taxes.

Pour plus d'information :